



Téléphone 02 48 59 23 42
mairie.bengy@orange.fr

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du mardi 15 avril 2025

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

La séance du conseil municipal du 15 avril 2025 est composée des délibérations ci-dessous :

- | | |
|------------------|---|
| N° 01/15-04-2025 | Offre d'achat ferme pour le logement communal situé 2 bis route de Flavigny – présentée par le groupe Immorevente – agence immobilière de Baugy pour un particulier |
| N° 02/15-04-2025 | Réalisation d'un prêt relais court terme TVA de 21 700 € auprès du Crédit Agricole pour financer l'achat du tracteur et de l'épareuse ainsi que l'étude diagnostique de l'église, dans l'attente du versement du FCTVA. |

Le Maire

Denis DURAND.

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du CHER

COMMUNE de BENGY-sur-CRAON

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 11/04/2025
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 11/04/2025

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 10

SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025

Délibération n° 01/15-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 15 avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : Mme Cécile GRESSIN, M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Cécile GRESSIN à M. Denis DURAND.

ABSENTS : Mme Virginie SERGEANT, M. Jean-François GARREAU.

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : OFFRE D'ACHAT FERME POUR LE LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 2 bis route de Flavigny – PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE IMMOREVENTE – AGENCE IMMOBILIERE DE BAUGY POUR UN PARTICULIER.

Monsieur le maire rappelle les délibérations concernant le prix de vente du logement communal :

- par délibération en date du 30 janvier 2024, le conseil municipal a accepté la mise en vente du bâtiment communal sis 2 bis route de Flavigny au prix de 110 000 € net vendeur,
- par délibération en date du 28 mai 2024, le conseil municipal, compte tenu de l'évolution du marché à la baisse, a décidé de diminuer le prix proposé à la vente du bâtiment à 90 000 € net vendeur, ce bâtiment étant occupé par un locataire,
- par délibération en date du 3 octobre 2024, le conseil municipal a décidé d'augmenter le prix proposé à la vente du bâtiment à 100 000 € net vendeur, ce logement étant devenu libre de toute occupation,
- par délibération en date du 27 mars 2025, le conseil municipal, compte tenu de l'évolution du marché à la baisse, a décidé de diminuer le prix proposé à la vente du bâtiment à 80 000 € net vendeur.

Il informe le conseil qu'une offre d'achat ferme par un particulier est présentée par le groupe Immorevente – agence immobilière de Baugy avec laquelle la commune a signé un mandat de vente sans exclusivité.

L'offre est de 70 000 € frais d'agence inclus.

Celle-ci étant nettement inférieure au prix de vente fixé, Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'offre présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE de faire une contre-proposition à 75 000 € net vendeur,
- AUTORISE le maire à entreprendre toutes démarches et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

10 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

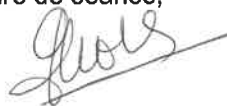
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance,



Mme Ghislaine LEGROS.

Le **25 AVR. 2025**

Le **25 AVR. 2025**

Diffusion sur le site internet de la commune le **25 AVR. 2025**

Transmis au contrôle de légalité le **25 AVR. 2025**

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

DÉPARTEMENT du CHER

COMMUNE de BENGY-sur-CRAON

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 11/04/2025

Nombre de membres en exercice : 13

Date d'affichage : 11/04/2025

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 10

SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025

Délibération n° 02/15-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 15 avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : Mme Cécile GRESSIN, M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Cécile GRESSIN à M. Denis DURAND.

ABSENTS : Mme Virginie SERGEANT, M. Jean-François GARREAU.

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RÉALISATION D'UN PRET RELAIS COURT TERME TVA DE 21 700,00 EUROS AUPRÈS DU CREDIT AGRICOLE POUR FINANCER L'ACHAT DU TRACTEUR ET DE L'ÉPAREUSE AINSI QUE L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DE L'ÉGLISE, DANS L'ATTENTE DU VERSEMENT DU FCTVA.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que pour financer l'achat du tracteur et de l'épareuse ainsi que l'étude diagnostique de l'église, dans l'attente du versement du FCTVA, il est nécessaire de recourir à un prêt relais court terme TVA d'un montant de 21 700 €.

Il informe le conseil qu'après avoir sollicité trois établissements bancaires, seul le Crédit Agricole a proposé une solution de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt relais court terme TVA dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 21 700 €
- Frais de dossier : 106 €
- Taux du prêt : 3.28 %
- Durée : 1 an

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour agir et à signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

10 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,


M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance,


Mme Ghislaine LEGROS.

Le **2 5 AVR. 2025**

Le **2 5 AVR. 2025**

Diffusion sur le site internet de la commune le **2 5 AVR. 2025**

Transmis au contrôle de légalité le **2 5 AVR. 2025**